

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 420**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Technicien d'usinage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative N°3	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

251 Mécanique générale et de précision, usinage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien d'usinage" maîtrise la mise en œuvre, la conduite et la gestion de tout ou partie des moyens de production utilisés dans l'usinage par enlèvement de matière. Dans l'exercice de ses activités, le technicien d'usinage :

- Pour l'ensemble des activités de production :
 - analyse et exploite l'ensemble des données techniques de production et utilise la chaîne de données numériques (CAO, FAO, simulation numérique...).
 - assure la maintenance de premier niveau de l'ensemble du système de production.
- Dans le cadre du lancement et du suivi d'une production :
 - assure la préparation décentralisée des outils et des outillages (outils et porte-outils, porte-pièces, implantation des systèmes de mesure et de contrôle ;
 - implante ou transfère des données numériques ;
 - règle et met en œuvre le système de production,
 - pilote la production, traite les dérives, les litiges et les aléas de l'ensemble du système.
- Dans le cadre d'une production unitaire ou de petite série :
 - élabore le processus opératoire pour une ou plusieurs phases spécifiées ;
 - élabore un programme à partir d'une définition numérique et à l'aide de logiciels de fabrication assistée par ordinateur puis effectue une simulation du programme ;
 - choisit les matériels de mesure et de contrôle ;
 - installe, règle les outils et les outillages ;
 - réalise les pièces dans le respect de la qualité, des délais et des coûts.

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien d'usinage" travaille en équipe et ses activités l'amènent à collaborer avec les différents services de l'entreprise. Il possède des connaissances en gestion de production appliquées au contexte de l'atelier.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises et ateliers de mécanique.

usineur, technicien d'usinage

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2903 : Conduite d'équipement d'usinage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Réalisation et suivi de production en entreprise
Lancement et suivi d'une production qualifiée
Réalisation en autonomie de tout ou partie d'une fabrication
Élaboration d'un processus d'usinage
Analyse et exploitation de données techniques
Économie-Gestion
Prévention-Santé-Environnement
Mathématiques
Sciences physiques et chimiques
Langue vivante
Français
Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique
Arts appliqués et cultures artistiques

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 420 - U31 : Réalisation et suivi de production en entreprise	Analyser des données de gestion. Émettre des propositions de rationalisation et d'optimisation d'une unité de production. Mettre en oeuvre un moyen de production. Contribuer à assurer la sécurité et la fiabilité de fonctionnement d'un système de production. Mettre en oeuvre une procédure de diagnostic.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 420 - U32 : Lancement et suivi d'une production qualifiée	Installer l'environnement de production (porte-pièces, outils et porte-outils). Contrôler une pièce. Contrôler et suivre la production.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 420 - U33 : Réalisation en autonomie de tout ou partie d'une fabrication	Établir un processus d'usinage. Mettre en oeuvre un moyen de production. Effectuer la maintenance systématique de premier niveau.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 420 - U2 : Élaboration d'un processus d'usinage	Analyser des données opératoires relatives à la chronologie des étapes de production d'un produit. Choisir des outils et des paramètres de coupe. Élaborer un programme avec un logiciel de FAO.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 420 - U11 : Analyse et exploitation de données techniques	Analyser des données fonctionnelles et des données de définition d'un ensemble, d'une pièce, d'un composant. Établir un mode opératoire de contrôle.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 420 - U34 : Économie-Gestion	Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle. Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 420 - U35 : Prévention-Santé-Environnement	Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème. Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident. Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques. Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées. Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 420 - U12 : Mathématiques	Rechercher, extraire et organiser l'information. Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution. Expérimenter, simuler. Critiquer un résultat, argumenter. Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 420 - U13 : Sciences physiques et chimiques	Rechercher, extraire et organiser l'information. Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. Expérimenter, simuler. Critiquer un résultat, argumenter. Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 420 - U4 : Langue vivante	Compétences de niveau B1+ du CECRL - S'exprimer oralement en continu ; - Interagir en langue étrangère ; - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 420 - U51 : Français	Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer. Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire. Devenir un lecteur compétent et critique. Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 420 - U52 : Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique	Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures. Comprendre les enjeux liés au développement durable. Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation. Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux
Bloc de compétence n°13 de la fiche n° 420 - U6 : Arts appliqués et cultures artistiques	Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels. Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création. Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques.
Bloc de compétence n°14 de la fiche n° 420 - U7 : Éducation physique et sportive	Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues - Réaliser une performance motrice maximale ; - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ; - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique ; - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ; - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 16 février 2004 créant le baccalauréat professionnel spécialité "Technicien d'usinage"

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet du Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

éduscol

[Légifrance](#)

[éduscol](#)

[ONISEP](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :